

La Cadière le 03 Février 2018

Mr et Mme DI -Troia Marius
1032 Chemin des luquettes
83740 La Cadière d'Azur
Tél : 0650740804

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je souhaiterai porter votre attention sur la zone UM du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique .

Cette zone, classée au registre des zones urbaines possède des possibilité de construction qui laisse à penser que la qualification urbaine ne se mérite pas réellement (une zone naturelle offrirait exactement les mêmes possibilités)

Effectivement, la constructibilité est figée à un simple agrandissement (toujours inférieur à 30%) des constructions existantes sous condition d'existence préalable et avec un plafonnement (exactement ce que l'on voit dans les autres PLU mais dans les zones naturelles...)

Cependant, si ces zones n'ont pas été classées en zones naturelles, c'est évidemment parce qu'elles n'ont rien de naturelles.

Il s'agit en réalité de quartiers résidentiels maillés la plupart du temps par l'ensemble des réseaux (hors assainissement seulement)

L'absence seule du réseau assainissement ne justifie pas à mon sens la limitation de la constructibilité qui est réalisée.

Cette zone doit être regardée réellement comme une zone urbaine à l'intérieur de laquelle la ville doit continuer de progresser, certes pas suivant une densité importante, mais sans être figée.

Je souhaiterai donc que vous vous pronociez sur la modification du règlement de la zone UM avec la mise en place d'une petite emprise au sol (par exemple 0,12), des distance par rapport aux limites importantes etc....

Car il faut remarquer que suivant le Règlement National d'Urbanisme , la plupart de cette zone possède un caractère constructible .

Avec tous mes remerciements pour toute l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête je vous prie d'accepter Monsieur Le Commissaire l'expression de mes très sincères salutations